



Communiqué de presse

Rennes, lundi 4 novembre 2013



12° Conférence bretonne de l'énergie

La Bretagne se dote d'un schéma régional pour le climat, l'air et l'énergie et poursuit ainsi son engagement dans la transition énergétique

Le Préfet de région, Patrick Strzoda, et le Président du Conseil régional, Pierrick Massiot, ont réuni ce lundi 4 novembre la Conférence bretonne de l'énergie afin de poursuivre les efforts engagés pour rendre effective la transition énergétique en Bretagne. Mise en oeuvre du nouveau Schéma régional climat air énergie (SRCAE), présentation de la déclinaison du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) en région et évaluation du Pacte électrique breton étaient au programme.

Le Préfet de région a approuvé officiellement le **nouveau Schéma régional climat air énergie (SRCAE)** pour la période 2013-2018, à l'issue d'une phase de consultation publique réalisée au premier semestre 2013, et d'une approbation en session du Conseil régional en octobre. Le SRCAE de Bretagne définit des objectifs et des orientations générales pour améliorer la qualité de l'air, maîtriser la demande d'énergie, développer les énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique. Il affiche pour tous ces domaines **une ambition forte pour impulser en Bretagne la transition vers une société bas-carbone.**

La consultation publique sur le projet a prouvé **l'intérêt et la mobilisation des territoires bretons** qui souhaitent être impliqués dans la mise en oeuvre du schéma et son suivi. De nombreuses remarques constructives ont permis d'améliorer son contenu pour les scénarios d'évolution envisagés dans le domaine de l'agriculture, des bâtiments ou des transports. La méthode pour **décliner ce schéma en actions opérationnelles** a été présentée. Il constitue un document cadre avec lequel nombre de documents de planification devront être compatibles, dont les plans « climat-énergie » des collectivités de plus de 50 000 habitants. Les territoires et tous les acteurs bretons devront être mobilisés pour atteindre les objectifs ambitieux du SRCAE de Bretagne.

Cette 12^e session a aussi été l'occasion de présenter le dispositif qui permettra de **décliner en Bretagne les objectifs du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)**. Au niveau national ce Plan prévoit la réhabilitation de 500 000 logements par an à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux. La **mobilisation bretonne** pour la mise en oeuvre du PREH associe de **nombreux partenaires** : les services de l'État, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'Anah (Agence nationale de l'habitat), les agences départementales d'information sur le logement (Adil) et les collectivités locales. Le dispositif d'information et d'accompagnement des particuliers désirant bénéficier des aides mise en place pour rénover leur logement est opérationnel.

En cohérence et en synergie avec les actions menées au titre du Plan bâtiment durable breton, lancé en avril 2013 par la Région Bretagne, la mise en oeuvre du PREH constituera une contribution essentielle dans l'atteinte des objectifs du SRCAE : améliorer la performance énergétique de 45 000 logements privés par an d'ici 2020.

Contacts presse :

Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57

Préfecture de Région - Françoise KIEFFER ☎ 02.99.02.11.80

L'évaluation du Pacte électrique breton était un engagement pris devant les membres de la Conférence bretonne de l'énergie et a donc fait l'objet d'un échange lors de cette réunion. Lancée en janvier 2013, la mission d'évaluation conduite par le bureau d'étude ICare vise à mesurer et à suivre l'efficacité du programme d'actions issu des 3 piliers : économies d'électricité, déploiement des énergies renouvelables et sécurisation du réseau électrique.

Un des objectifs de l'évaluation était donc de **mesurer l'avancement des différentes actions au regard des grands objectifs** arrêtés pour chacun des trois piliers. Un autre enjeu était de pouvoir **estimer à fin 2012 l'impact global du plan d'actions**, notamment en matière d'économies d'énergie réelles et d'émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone).

L'étude a confirmé la complémentarité des trois piliers du Pacte électrique et a démontré des effets bénéfiques du Pacte sur les émissions globales de gaz à effet de serre. **Elle a aussi mis en évidence l'effort encore nécessaire** pour atteindre l'objectif de 1 200 GWh d'économies d'énergie à l'horizon 2020.

Contacts presse :

Région Bretagne - Odile BRULEY ☎ 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57

Préfecture de Région - Françoise KIEFFER ☎ 02.99.02.11.80